



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tabagisme

Question écrite n° 72361

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le secrétaire d'État chargé des transports quel a été en 2009 le nombre d'infractions à l'interdiction de fumer relevées respectivement dans les trains, dans les gares et sur les quais de la SNCF et quelles ont été les suites qui leur ont été données.

Texte de la réponse

En 2009, 5 707 infractions à l'interdiction de fumer ont été relevées à la SNCF, dont 3 558 dans les trains et 2 149 dans les gares. Les infractions commises dans les gares comprennent celles relevées sur les quais. Le tableau ci-dessous présente, outre le nombre d'infractions à l'interdiction de fumer sur le réseau ferroviaire de la SNCF, les suites qui ont été données à ces infractions :

INFRACTIONS à l'interdiction de fumer en 2009	NOMBRE d'infractions	POURCENTAGE
En cours de traitement	369	6
Recouvrables	873	16
Réglées	1 505	26
Transmises à l'officier du ministère public	1 435	25
Non poursuivies (personnes n'habitant pas à l'adresse indiquée)	1 525	27
TOTAL	5 707	100

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72361

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 février 2010, page 1911

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 7075